



Macon, mardi 17 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00065

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Exercice (autres que militaires)**EXERCICE DE PLONGÉE DES SAPEURS POMPIERS
DU SDIS 71****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 06/01/2022 à 07:00 au 14/04/2022 à 17:00

o Saône

entre les pk 136,000 et pk 146,000 - En dehors du chenal

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 06/01/2022 à 07:00 au 14/04/2022 à 17:00

o Saône

entre les pk 136,000 et pk 146,000 - En dehors du chenal

Commentaire :

En raison d'un exercice des sapeurs pompiers du SDIS 71, les naviguants devront observer une vigilance particulière et éviter les remous à l'approche des PK 136,000 à 146,000 aux dates suivantes :

- jeudi 6 janvier 2022 de 7 h à 12 h
- lundi 10 janvier 2022 de 7 h à 12 h
- jeudi 20 janvier 2022 de 7 h à 12 h
- vendredi 28 janvier 2022 de 17 à 22 h
- jeudi 3 février 2022 de 17 h à 22 h
- mardi 8 février 2022 de 7 h à 12 h
- jeudi 10 février 2022 de 17 h à 22 h
- jeudi 10 mars 2022 de 7 h à 17 h
- jeudi 24 mars 2022 de 7 h à 17 h
- jeudi 31 mars 2022 de 7 h à 17 h
- jeudi 7 avril 2022 de 7 h à 17 h
- jeudi 14 avril 2022 de 7 h à 17 h

Pour les exercices, les pompiers se tiendront hors chenal et n'entraveront pas la navigation fluviale.

La vigilance sera accrue à la vue du pavillon alpha.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

15/04/2022

Par délégation

Signé

Yannick SAVOY